



CQPM • Opérateur matériaux composites hautes performances



Produire - Réaliser

Matériaux composites

MISSION(S) VISÉE(S) PAR LA QUALIFICATION

L'opérateur matériaux composites hautes performances réalise des pièces de dimensions variables utilisant les techniques de moulage par stratification de tissus pré imprégnés, par stratification de tissus secs avec imprégnation de résine, et par injection ou infusion de résines (matériaux composites hautes performances de type fibre de verre, de carbone, aramide, résines spéciales...).

ACTIVITÉS

En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du titulaire portent sur :

- La réalisation ou la réparation d'une pièce en matériaux composites hautes performances
- La finition d'une pièce en matériaux composites hautes performances

COMPÉTENCES

- 1) Préparer les éléments nécessaires à la fabrication ou la réparation de matériaux composites hautes performances
- 2) Réaliser les opérations de stratification ou de drapage ou d'infusion ou d'injection de matériaux composites hautes performances
- 3) Procéder aux opérations de polymérisation de matériaux composites hautes performances



- 4) Démouler une pièce en matériaux composites hautes performances
- 5) Assurer les finitions, les usinages, l'équipement et les assemblages de la pièce en matériaux composites hautes performances
- 6) Réaliser l'auto-contrôle ou le contrôle d'une pièce en matériaux composites hautes performances

LES MÉTIERS LIÉS

- Technicien / Technicienne matériaux composites
-

> Les interlocuteurs

- L'UIMM territoriale la plus proche
- Représentant des salariés
- Directement en entreprise
- Conseiller d'orientation
- Conseiller en évolution professionnelle : Pôle emploi, APEC...

> Identification

Niveau : 3
N° Cert. : 1988 0007 R
État : Active
RNCP : RNCP39881

> Dispositif d'accès

Qui peut accéder à la certification ?

- Jeunes et adultes
- Salarié(e)s
- Intérimaires
- Demandeurs d'emploi

Comment accéder à la certification ?

Par la formation

- Plan de développement des compétences
- Contrat de professionnalisation
- POE (Individuelle/collective)
- Pro A
- Contrat d'apprentissage (si mobilisation du CPF)

Par la Validation des Acquis de l'Expérience

- Période de Professionnalisation
- Plan de formation
- CPF
- Congé VAE